Les délégués bpa à la sécurité

Les spécialistes de la prévention des accidents dans les communes

bpa – Bureau de prévention des accidents

Sécurité dans les communes

Le skate parc dans lequel les jeunes se retrouvent est-il sûr? Et l'aire de jeux pour les enfants? L'EMS a-t-il été construit en fonction des besoins spécifiques des aînés? Prévenir les accidents est une des tâches centrales d'une commune. Pour cela, il faut un regard avisé et des connaissances spécialisées. Les délégués bpa à la sécurité disposent des deux et assistent les communes par tous les moyens en matière de prévention des accidents.

Que font-ils?

Grâce à une formation régulière dispensée par le bpa, les délégués à la sécurité sont en mesure de déceler les risques d'accidents dans la circulation routière, le sport, l'habitat et les loisirs, ainsi que de proposer des mesures appropriées de concert avec les experts du bpa. Leur œil exercé voit, par exemple, si les garde-corps d'un immeuble sont sûrs. Ils aident à minimiser les risques d'accidents des participants et du public de manifestations sportives, à découvrir des dangers cachés sur une aire de jeux ou à reconnaître les risques dans la circulation routière. En rendant l'habitat et les alentours sûrs, ils contribuent grandement à la qualité de vie de la population.

Qui servent-ils?

Les questions de sécurité inquiètent. Du fait de leurs connaissances, les délégués à la sécurité assistent non seulement les autorités communales, mais ils sont aussi les interlocuteurs et les partenaires de la population, des associations et des médias régionaux. Les délégués à la sécurité forment ainsi le trait d'union entre les autorités communales, les habitants et le bpa. Au moyen d'affiches et d'activités locales, ils sensibilisent les populations communales.

Comment deviennent-ils des spécialistes?

Les délégués à la sécurité reçoivent les connaissances nécessaires à leurs activités directement du centre suisse de compétences et de coordination pour la prévention des accidents, le bpa. Deux cours d'introduction d'une journée chacun leur permettent de se familiariser avec la prévention des accidents. Grâce à des cours de perfectionnement annuels et à l'accès à la riche documentation du bpa, ils sont toujours à jour. Face à des cas complexes, ils s'entourent du chef délégué de leur région ou d'un spécialiste du bpa.

Comment sont-ils choisis par la commune?

Dans les cantons et les communes, le bpa travaille avec quelque 1200 délégués à la sécurité qui exercent cette fonction à titre accessoire. La plupart sont des employés communaux et ne sont pas engagés par le bpa. Ils sont choisis par les exécutifs. Les employés du service des constructions et les membres de la commission des constructions ou de l'exécutif communal, les policiers, les responsables du service d'entretien ou le personnel du service des immeubles ou du sport conviennent particulièrement bien à cette fonction. Les femmes sont encore fortement sous-représentées (10% seulement de l'effectif total), mais très bienvenues.

Comment sont-ils organisés?

Le réseau des délégués bpa à la sécurité est unique en son genre. Le bpa l'a créé en 1973 avec pour objectif d'apporter les connaissances relatives à la prévention des accidents et l'expertise du bpa aux communes. Aujourd'hui, le réseau compte 1200 personnes en Suisse et au Liechtenstein. Il est subdivisé en sept régions, chacune étant sous la responsabilité d'un chef délégué. Les chefs délégués sont employés par le bpa et responsables de l'encadrement et du perfectionnement de leurs délégués dans les communes. Ils entretiennent des contacts étroits avec le bpa à Berne.

Comment obtenir des informations sur les délégués à la sécurité?

Vous trouverez d'autres informations sur notre site Internet: www.bpa.ch, rubrique «Pour les communes». Vous y trouverez aussi la liste des délégués bpa à la sécurité.

Les délégués bpa à la sécurité en bref

- Les délégués à la sécurité découvrent les risques d'accidents dans une commune et proposent des mesures pour plus de sécurité dans le sport, l'habitat et la circulation routière.
- Ils sont choisis par les exécutifs communaux.
- Le bpa forme et assure gratuitement le perfectionnement des délégués à la sécurité.

Le réseau des délégués s'engage entre autres pour la sécurité des aires de jeux.

Le bpa. Pour votre sécurité.

1.007.02 – 04.2013

Le bpa est le centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. Il a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Grâce à la recherche, il établit les bases scientifiques sur lesquelles reposent l'ensemble de ses activités. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers.
Plus d'informations sur www.bpa.ch.

Pour en savoir plus
1.002 Le bpa en bref

Cette brochure et de nombreuses autres publications peuvent être commandées gratuitement ou téléchargées au format PDF sur www.bpa.ch.

© bpa 2013, reproduction souhaitée avec mention de la source; imprimé sur papier FSC

bpa – Bureau de prévention des accidents, Hodlerstrasse 5a, CH-3011 Berne
Tél. +41 31 390 22 22, fax +41 31 390 22 30, info@bpa.ch, www.bpa.ch

bpa